

RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, 26 octobre - 6 novembre 1998)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La dix-septième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart, en Tasmanie (Australie), du 26 octobre au 6 novembre 1998, sous la présidence de M. Dietmar Bock (Allemagne).

1.2 Dans son discours d'ouverture, le président déclare qu'il s'estime honoré de remplir au nom de l'Allemagne ses fonctions à la présidence jusqu'à la fin de la réunion de cette année. Il ajoute que l'organisation internationale de la CCAMLR jouit d'une excellente réputation et que les mesures de conservation qu'elle adopte sont exemplaires, mais que leur impact dépend d'un contrôle strict et d'une mise en vigueur rigoureuse.

1.3 Le président déclare par ailleurs que l'ampleur de la pêche illégale, notamment de la légine australe (*Dissostichus eleginoides*), est jugée alarmante et compromet sérieusement les procédures de conservation mises en place par la CCAMLR. La mise en œuvre et l'efficacité des mesures adoptées l'année dernière, l'examen de nouvelles mesures et de décisions qu'il conviendrait de prendre pour enrayer la pêche illégale, sont des questions qu'il considère comme primordiales dans les débats de la présente réunion. Le président fait savoir qu'il n'a toutefois pas l'intention d'anticiper les discussions qui se dérouleront les prochains jours.

1.4 Les 23 États membres de la Commission sont tous représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération russe, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Ukraine et Uruguay.

1.5 La Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et le Pérou étaient invités à assister à la réunion à titre d'observateurs. Les Pays-Bas y sont présents à ce titre.

1.6 La Coalition sur l'Antarctique et de l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence des pêches du Forum (FFA), la Commission interaméricaine des thonidés tropicaux (IATTC), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission des pêches de l'océan Indien (IOFC), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), la Commission internationale baleinière (CIB), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR) et la Commission du Pacifique Sud (CPS) ont été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ASOC, la CCSBT, la FAO, l'UICN, la CIB, et le SCAR y sont représentés.

1.7 Lors de la dernière réunion, la Commission avait invité l'île Maurice et la Namibie à assister à CCAMLR-XVII à titre d'observateurs. Ces deux pays y sont représentés.

1.8 La liste des participants figure à l'annexe 1 et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.9 Son Excellence, Sir Guy Green, Gouverneur de la Tasmanie, s'adresse aux participants à la réunion.

1.10 Assistant pour la troisième fois à la réunion de la Commission, son Excellence Sir Guy Green rend hommage à la manière dont cette dernière a su appliquer à cette partie du Système du Traité sur l'Antarctique à laquelle elle voue ses efforts, un régime efficace, soutenu par des structures institutionnelles qui ne le sont pas moins.

1.11 Sir Guy Green évoque le défi important que pose la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. La communauté internationale est consciente plus que jamais de la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne la conservation et la protection de l'environnement. Il fait part, par ailleurs, de son désir de voir cette responsabilité universelle aboutir à des résultats concluants à la suite des démarches faites auprès des États du pavillon pour qu'ils engagent une action décisive pour lutter contre ce problème.

1.12 Son Excellence se réfère également à la campagne d'évaluation de la biomasse de krill qui sera menée dans l'océan Austral en l'an 2000. Il considère que c'est un projet important et passionnant qui mérite le soutien de tous. Cette campagne devrait garantir que le concept de précaution appliqué à toute opération importante d'exploitation du krill repose sur des bases encore plus solides. Il souhaite vivement la plus grande réussite au déroulement de cette campagne qui garantira à la CCAMLR d'aborder le nouveau millénaire sous des auspices les plus favorables.

1.13 Sir Guy Green termine son discours en espérant que les délégués trouveront le temps de se relaxer et de jouir de certaines délices qu'offre la Tasmanie.